



Degats des eaux et retard dans l'intervention des reparations

Par **armando paone**, le **04/02/2014** à **15:12**

bonjour,rnaprès avoir eu l'intervention d'un expert et que les dégâts ont été attribués à une entreprise qui effectuait des travaux en dessus de mon appartement dont je suis locataire, j'attends toujours les réparations des dégâts.rnsi les choses traînent ai-je la possibilité de bloquer les loyers en attendant que les réparations soient effectuées.rnA savoir que c'est une Agence qui gère le paiement des loyers et que cette même agence avait commandité les travaux qui ont causé les dégâts.rnmerci rnArmando paone

Par **cocotte1003**, le **04/02/2014** à **19:11**

Bonjour, non vous ne pouvez pas le faire sans décision de justice, cordialement